



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 24 OCTOBRE 2022

n°26-2022

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 24 Octobre 2022 à 14 heures 30 à SAINT-LO au Pôle Hippique (salle chemin de la Madeleine), en présentiel, sur convocation du 18 octobre 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BRAUD.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

ABSENT/E (avec voix délibérative) :

Mme Emmanuelle LEJEUNE Maire de la Ville de Saint-Lô

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du SMPH du 24 octobre 2022 explicité en séance proposant de fixer l'avancement de grade à 100% pour tous les cadres d'emplois ;

Vu l'avis favorable du 19 septembre 2022 émis par le Comité Technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents :

Décide de fixer les quotas d'avancement de grade comme suit pour tous les cadres d'emplois répertoriés ci-après :

CATEGORIE	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	TAUX (%)
A	ADMINISTRATIVE	ATTACHES TERRITORIAUX	100%
B		REDACTEURS TERRITORIAUX	100%
C		ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	100%
A	SPORTIVE	CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	100%
B		EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	100%
C		OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	100%
A	TECHNIQUE	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	100%
A		INGENIEURS TERRITORIAUX	100%
B		TECHNICIENS TERRITORIAUX	100%
C		AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	100%
C		ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	100%

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

